

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 04 MARS 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du lundi 04 mars 2024**

Délibération n°013_240304

Acquisition d'une partie de la parcelle DE 1642 appartenant à la SHLMR afin de permettre la réalisation d'une voie verte.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 27 février 2024, dématérialisée et affranchie le 27 février 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Eric FONTAINE ⁴ Mme Yannicke SEVERIN ³ Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Marie Julie DIJOUX ¹ M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE ² M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Mickaël Gérard CHAMAND	M. Imran HATTEEA Mme Marie Ludivine IMACHE M. Jean François PAYET ⁵ M. Bernard MARIMOUTOU M. Bruno BEAUVAL	M. Hanif RIAZE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Eric FONTAINE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN Mme Linda MANENT	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAILA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹ Ne prend pas part au débat de la délibération n°10 et ne prend pas acte

² N'a pas pris part au débat et au vote de la délibération n°16 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote

³ A quitté momentanément la salle des délibérations lors de la délibération n° 17

⁴ A quitté la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°33

⁵ N'a pas pris part au vote de la délibération n°33 vu la procuration donnée à M. Eric FONTAINE

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 04 MARS 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°1	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°2	27	5	13	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°3 au 9	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°10	27	5	13	1	Prend acte		
Pour les délibérations n°11 à 15	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°16	26	5	14	1	31	0	0
Pour la délibération n°17	26	5	14	0	31	0	0
Pour les délibérations n°18 à 32	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°33	26	4	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°34	26	4	15	0	Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA
Juliana M'DOIHOMA

 <i>ville de Saint-Louis</i> <i>la fille de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 4 mars 2024 Délibération n°013_240304	Pôle Développement Territorial Durable
	Acquisition d'une partie de la parcelle DE 1642 appartenant à la SHLMR afin de permettre la réalisation d'une voie verte.	Direction de l'Aménagement et Urbanisme

I – RAPPORT DE PRESENTATION

Exposé des motifs :

La Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Général de Gaulle comprenant la suppression du radier des Trois Ravines, il est prévu la réalisation d'une voie verte (piétons et vélos).

Au vu des gabarits contraints de la section comprise entre l'avenue Pasteur et le cabinet médical, il n'est pas possible de réaliser une voie vélo sur cette portion du projet.

Aussi, il est envisagé de créer une voie verte reliant l'aqueduc à l'avenue Raymond Verges (RN1c) en transitant le long de la ravine du Gol.

Cet axe dédié aux mobilités douces à double sens permettra :

- La réalisation d'une promenade de santé et d'une voie vélo double sens sécurisée
- La découverte du patrimoine de l'aqueduc du Gol à pied et à vélos
- La mise en valeur des berges de la ravine du Gol à l'arrière de l'opération Aquarelle.

Conséquences :

La SHLMR propriétaire de la parcelle DE 1642 située à l'arrière des logements de l'opération Aquarelle a donné son accord pour une cession à la Commune du foncier nécessaire à la réalisation de la voie verte soit environ 13 500m².

Le foncier étant situé en zone d'aléa R1 (aléa fort) au Plan de Prévention des Risques Naturels, la SHLMR propose de céder la surface de terrain nécessaire au projet à la Commune à l'euro symbolique.

II – DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'aménagement de la rue du Général de Gaulle par le Conseil Départemental,

Vu la proposition de la SHLMR en date du 17 janvier 2024,

Vu le plan annexé,

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 – D'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle DE 1642 référencée sur le plan tel qu'annexé à l'euro symbolique

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 974-219740149-20240304-DCM013_2024A-DE



Article 2 – D'autoriser La Maire, ou son adjoint habilité, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Vote : 32 pour

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**